

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 28 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Octobre 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Janine POUSSE, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA.

Absents excusés : Véronique BROUSSE, Vanessa SALANDINI, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Emmanuel COULONVAL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que la commune a été saisie par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude afin de contractualiser par convention, la restauration de la mare se situant près du petit lac (parcelle section AN, numéro 12).

Cette convention a pour objet de préciser :

- les modalités de restauration de mares, visant à rétablir ou à maintenir une diversité de milieux naturels,
- le plan de restauration définissant les travaux à réaliser, ainsi que leurs conditions d'exécution sur le bien désigné, (débroussaillage, faucardage, élagage et reprofilage)
- la mise en œuvre du plan de gestion définissant les travaux d'entretien à réaliser, ainsi que leurs conditions d'exécution.

Dans le but d'améliorer :

- La capacité de stockage d'eau,
- La qualité de l'eau,
- La biodiversité, les connectivités,
- La structure de la mare et son utilisation.

Les travaux seront intégralement pris en charge par des financements du Fonds Européen de Développement Régional, de la Région Occitanie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre du programme en faveur de la Trame Verte et Bleue - Volet milieux humides MiLeOc, conduit par la Fédération, en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, :

- **Approuve** les termes de la présente convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
EQUIPEMENT
COMMUNAL**

Sous-domaine :

**MARE
Section AN,
Numéro 12**

OBJET :

**Convention de
restauration et
d'entretien de la
mare**

N° 112/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20241028-20241028DEL112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024